



## DÉCISION DU MAIRE

Prise dans le cadre de l'article L 2122-22  
du Code Général des Collectivités Territoriales

**N° DE/2024-036**

**OBJET : CONTRAT DE LOCATION A TITRE PROVISOIRE ET PRECAIRE NON CONSTITUTIF DE DROITS RÉELS ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET MADAME KADI NADIA**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de juillet ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°D2020-037 du 15 juin 2020 accordant au Maire certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande de location émise par la Commune de TORCY ;

**Considérant** que Madame Nadia KADI est propriétaire des locaux sise 110 Boulevard du 8 Mai 1945 ;

**Considérant** la nécessité pour la ville de TORCY de permettre à ses administrés un accès à divers commerces de proximité en redynamisant le secteur commercial du Pilon à travers le dispositif « Boutique à l'Essai » ;

**Considérant** les conditions fixées ci-jointes en annexe ;

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : DE SIGNER** le contrat de location ci-annexé d'une durée d'un an renouvelable un usage exclusif d'un dispositif municipal « Boutique à l'essai » d'une contenance de 9 ares 91 centiares, situé 110 boulevard du 8 mai 1945 à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

**ARTICLE 2 : DE FIXER** le loyer pour un montant mensuel de 761,00€ charges comprises.

**ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits aux budgets principaux 2024 et 2025 de la commune.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le ..... 19 JUIL. 2024 .....  
et publié, affiché ou  
notifié le ..... 19 JUIL. 2024 .....  
Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**





**CONTRAT DE LOCATION  
A TITRE PROVISOIRE ET PRECAIRE NON CONSTITUTIF DE DROITS REELS**

Entre

**La COMMUNE DE TORCY, ci-après désignée « L'occupant »**  
Représentée par M. PIGEAU Philippe, Maire de Torcy.

Et

**Madame KADI Nadia, ci-après désignée « Le Loueur »**  
Retraitée, demeurant à TORCY (71210) 114 boulevard du 8 mai 1945,  
née à CASABLANCA (MAROC) le 11 novembre 1952, divorcée,  
nationalité française.

KN

PP.



Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### ARTICLE 1 - OBJET

Le LOUEUR autorise l'OCCUPANT à occuper, aux conditions ci-après, qu'il accepte, le local dont la désignation sera exposée à l'article 2.

#### ARTICLE 2 - DESIGNATION

Les locaux concernés dépendent d'un immeuble appartenant au LOUEUR situé à TORCY(71210) 110 boulevard du 8 mai 1945, cadastré Section AC n°53 pour une contenance de 9 ares 91 centiares, dont la désignation suit :

Au rez de chaussée :

- une grande salle bar tabac journaux, une deuxième salle plus petite en prolongement avec fenêtre donnant sur le jardin, un WC PMR.  
étant ici précisé que la fenêtre ne devra en aucun cas être ouverte par le LOUEUR et que seule une utilisation du vasistas sera possible.
- un logement composé de 2 pièces dont l'une avec cuisine ouverte, douche avec wc
- une cave avec accès depuis le logement

#### ARTICLE 3 - ETAT DES LIEUX

L'OCCUPANT s'engage à prendre les lieux mis à disposition en l'état.

A la date d'expiration du présent contrat, l'OCCUPANT doit avoir évacué le bien, le restituer entièrement libéré de tous objets mobiliers apportés par ses soins.

Au jour de l'expiration du présent contrat, il sera procédé contradictoirement à un état des lieux de sortie qui comportera le relevé des réparations, remise en état et charges d'entretien incombant à l'OCCUPANT qui n'auraient pas été effectuées et qu'il devra exécuter dans des délais dont conviendront les parties.

KN

PP